

SEANCE N° 2/2016 DU 19 FÉVRIER 2016

Début: 15.00 heures

Présents:

C S V

WOLTER Michel, Bourgmestre
STURM Richard, Échevin
PIRROTTE Frank, Conseiller
HAMES Joseph, Conseiller
SCHOLLER Guy, Conseiller

L S A P

CRUCHTEN Yves, Conseiller
THILL Jos, Conseiller
FUSULIER Lucien, Conseiller
REUTER Fred, Conseiller
RUCKERT Arsène, Conseiller, excusé
DUPREL Mireille, Conseillère

DÉI GRÉNG

SIEBENALER-THILL Josée-Anne, Échevine
HANSEN Marc, Conseiller

D P

FUNCK Nico, Conseiller

B I G K

JEANPAUL Jeannot, Echevin
ROBINET René, Conseiller

INDÉPENDANT

SCHMIT Danielle, Conseillère

ORDRE DU JOUR:

Prestation de serment et introduction de Madame Mireille DUPREL aux fonctions de conseiller communal.

- 1) Tableau de préséance des membres du conseil communal de la nouvelle commune « Gemeng Käerjeng » - Modification.
- 2) Communications du collège des bourgmestre et échevins.
- 3) Aménagement communal et développement urbain - Plan d'Aménagement Général de la commune de Käerjeng – « Centre de Clemency » – Modification ponctuelle – Approbation.
- 4) Budget extraordinaire 4/912/221311/16012 – Éducation préscolaire – Construction d'une nouvelle école pour l'enseignement précoce et préscolaire à Clemency – Approbation du projet et devis.
- 5) Budget extraordinaire 2016 – Crédit spécial de 2.500.000 € sous 4/624/4/624/221311/16015 Aménagement d'un accès avec parking pour le projet "Centre de Clemency".
- 6) Budget extraordinaire 2016 – 4/624/4/624/221311/16015 Aménagement d'un accès avec parking pour le projet "Centre de Clemency" – Approbation du projet et devis.
- 7) Budget extraordinaire 2015-2016 - 4/241/221312/16003 – Crèches et garderies – Mise en conformité de la crèche « Kaweechelchen » à Hautcharage - Approbation du projet et devis.

- 8) Budget extraordinaire 2016 - 4/510/221311/16008 – Gestion des déchets – Extension du centre de recyclage – Approbation du projet et devis.
- 9) Pacte Climat – Rapport annuel 2015 – Présentation du bureau Siegel Schleimer, ingénieurs-conseils.
- 10) Budget ordinaire 3/590/648120/99002 P – Autres types de protection de l'environnement – Subventions aux ménages – Subventions aux particuliers pour mesures prises servant à réduire la consommation en énergie et favorisant l'emploi d'énergie renouvelable – Approbation.
- 11) Budget extraordinaire – 1/650/261100/99001 – Immeubles bâtis et non bâtis non affectés – Vente de Terrains : Acte notarié conclu entre le collège des bourgmestre et échevins et Monsieur Andy OLINGER en relation avec une vente d'un terrain d'une contenance de 58 centiares, sis à Linger lieu-dit « Rue de la Libération ».
- 12) Budget extraordinaire – 4/624/221100/99001 – Acquisition emprises et frais de mesurage : Acte notarié conclu entre le collège des bourgmestre et échevins et les héritiers Reinert et Herkes, cédant gratuitement une place de 45 centiares à Bascharage, au lieu-dit « rue de l'Église ». – Approbation.
- 13) Budget extraordinaire – 4/624/221100/99001 – Acquisition emprises et frais de mesurage : Acte notarié conclu entre le collège des bourgmestre et échevins et Monsieur KERGER Albert, demeurant à L-4961 Clemency, 16, rue du Bois, en relation avec un échange de terrains à Clemency (redressement du CR 110 entre Clemency et Grass) – Approbation.
- 14) SICONA-OUEST – Projet de protection de la nature – Approbation d'une convention conclue avec Madame HEINEN Monique, 10, rue Hubert Clement, L-3444 Dudelange et Madame SOSSON Annette, 15, rue du Château, L-4976 Bettange/Mess.
- 15) Office Social Käerjeng – Convention 2016 - Approbation.
- 16) Arrêtés de décomptes de projets extraordinaires – Approbation.
- 17) Commissions consultatives de la commune de Käerjeng – Remplacement de membres démissionnaires.
- 18) Personnel communal – Service informatique : Création d'un poste dans la carrière supérieure en qualité d'informaticien sous le statut du fonctionnaire communal pour les besoins du service informatique.
- 19) Séance à huis clos – Budget ordinaire 3/120/621000/99001 – Coordination administrative - Personnel communal – Nomination d'un fonctionnaire (m/f) dans la carrière du rédacteur pour les besoins du service technique (création de poste du 5/10/2015).
- 20) Séance à huis clos – Budget ordinaire 3/120/621000/99001 – Coordination administrative - Personnel communal – Promotion.
- 21) Séance à huis clos - Budget ordinaire 3/242/621000/99001 - Maison Relais – Personnel communal : Nomination d'un éducateur diplômé (m/f) à raison de 30 heures par semaine à durée indéterminée.
- 22) Séance à huis clos - Budget ordinaire 3/242/621000/99001 - Maison Relais – Personnel communal : Nomination d'un éducateur diplômé (m/f) à raison de 30 heures par semaine et à durée déterminée pour remplacer une dispense de travail, un congé de maternité et un congé parental prévu jusqu'au 1^{er} février 2017.

- 23) Séance à huis clos - Budget ordinaire 3/242/621000/99001 - Maison Relais – Personnel communal : Nomination d'un éducateur diplômé (m/f) à raison de 20 heures par semaine à durée indéterminée.
- 24) Séance à huis clos - Budget ordinaire 3/242/621000/99001 - Maison Relais – Personnel communal : Nomination d'un aide-éducateur (m/f) à raison de 20 heures par semaine à durée indéterminée (1^{er} poste).
- 25) Séance à huis clos - Budget ordinaire 3/242/621000/99001 - Maison Relais – Personnel communal : Nomination d'un aide-éducateur (m/f) à raison de 20 heures par semaine à durée indéterminée (2^e poste).
- 26) Séance à huis clos - Budget ordinaire 3/242/621000/99001 - Maison Relais – Personnel communal : Nomination d'un aide-éducateur (m/f) à raison de 17 heures par semaine à durée indéterminée.
- 27) Confirmation d'un règlement temporaire, édicté d'urgence par le collège des bourgmestre et échevins.
- 28) Questions et réponses.

Avant la séance, Madame Mireille Duprel (LSAP) est assermentée par le Monsieur le Bourgmestre Michel Wolter et introduite dans ses fonctions de conseiller communal.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV): Après son assermentation en tant que conseillère communale, je passe la parole à Madame Mireille Duprel.

Conseillère Mireille DUPREL (LSAP) : Je veux tout d'abord remercier mon prédécesseur, Monsieur Eric Sassel, pour son engagement de longue date dans l'intérêt des citoyens de la commune de Käerjeng. Je remercie également Monsieur Johnny Weisgerber, pour sa décision à céder son mandat de conseiller en faveur, ce qui me permet finalement de prendre aujourd'hui place à la présente table. Sa décision mérite mon grand respect.

Étant institutrice dans ma vie professionnelle, il me semble évident que mon premier intérêt va vers l'enseignement fondamental et les structures d'accueil. En tant que jeune mère active, le bien-être des jeunes familles me touche profondément, un domaine, où notre Commune a un certain retard à rattraper.

Je vis depuis mon enfance dans la commune de Käerjeng et je suis fière d'avoir désormais les possibilités à m'engager dans l'intérêt de ma Commune et de ses citoyens. J'espère qu'une bonne collaboration puisse se prolonger à l'avenir.

Point 1) Tableau de préséance des membres du conseil communal de la nouvelle commune « Gemeng Käerjeng » - Modification.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : Après l'introduction de Madame Mireille Duprel dans ses fonctions de conseiller communal, le conseil est de nouveau au complet et nous pouvons passer à l'approbation du tableau de préséance ajusté.

1	Michel WOLTER	CSV	09.10.2011
2	Yves CRUCHTEN	LSAP	09.10.2011
3	Jos THILL	LSAP	09.10.2011
4	Richard STURM	CSV	09.10.2011
5	Frank PIRROTTE	CSV	09.10.2011
6	Danielle SCHMIT	INDÉPENDANT	09.10.2011
7	Joseph HAMES	CSV	09.10.2011
8	Jeannot JEANPAUL	BIGK	09.10.2011
9	Josée-Anne SIEBENALER-THILL	Déi Gréng	09.10.2011
10	René ROBINET	BIGK	09.10.2011
11	Fred REUTER	LSAP	09.10.2011
12	Arsène RUCKERT	LSAP	09.10.2011
13	Guy SCHOLLER	CSV	09.10.2011
14	Marc HANSEN	Déi Gréng	09.10.2011

15	Lucien FUSULIER	LSAP	23.01.2012
16	Nico FUNCK	DP	13.07.2015
17	Mireille DUPREL	LSAP	19.02.2016

Approbation unanime

Point 2) Communications du collège des bourgmestre et échevins.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV): En date du 21 décembre 2015, le collège des bourgmestre et échevins a soumis à Monsieur François Bausch, Ministre des Transports, deux propositions relatives à un agrandissement des parkings à la gare de Bascharage, situation qui s'est constamment dégradée durant les derniers mois. Premièrement, nous sommes disposés à créer 50 à 60 places de stationnement supplémentaires dans la « Rue de la Continentale et deuxièmement, nous proposons la construction d'un garage de stationnement du côté sud de la gare. Par retour de courrier du 28 janvier 2016, le ministre nous félicite pour cette initiative et nous confirme qu'il a lancé une étude de faisabilité pour l'aménagement d'un parking supplémentaire. Il constate également que les parkings actuels sont souvent utilisés par les salariés de la zone d'activités économiques adjacente. Nous avons déjà thématiqué ce fait, mais le ministre ne voit également pas de solution pour empêcher cette pratique. Le collège échevinal tiendra le conseil communal au courant de l'évolution de ce dossier.

Nous avons récemment eu une entrevue avec le Ministre de la Sécurité intérieure et le directeur de la police grand-ducale au sujet de l'éventuelle fermeture du commissariat de proximité de Bascharage. Préalablement à cette réunion, le conseil communal s'était déjà prononcé unanimement contre ladite fermeture. À l'issue de cette entrevue, rien de neuf n'a pu être retenu. Nous n'avons pas reçu de réponses à nos questions, notamment en ce qui concerne les avantages concrets à espérer d'une fusion avec le commissariat de proximité de Pétange. On nous a renvoyé à une nouvelle entrevue avec la direction de la police, fixée au 11 mars prochain. Nous espérons disposer de plus de détails à l'issue de cette nouvelle réunion et nous allons évidemment vous tenir au courant.

Le SYVICOL avait également invité les bourgmestres des 14 communes concernées par la fermeture de leurs commissariats de proximité. Je me rallie à la critique de ceux, regrettant que les bourgmestres des communes concernées indirectement, du fait qu'elles dépendent des 14 commissariats, n'aient pas été invités. Il semble que le SYVICOL et le Ministre de Sécurité intérieure se rallient à cette argumentation. De toute façon, lors de la réunion du 15 février dernier, aucun bourgmestre des 14 communes concernées n'était d'accord avec la fermeture de son commissariat de proximité. Ceci est bien en contradiction avec ce que le ministre du ressort a communiqué dans la presse luxembourgeoise. Il semble qu'il existe des problèmes de communication et de compréhension entre le ministre et les bourgmestres impliqués. Il se pose également la question si le concept de la « police de proximité » est encore d'actualité, ou si l'on tend, à moyen terme, vers une seule « police d'intervention ». Il a également été fortement critiqué que les bourgmestres sont appelés à prendre position sur un sujet, dont ils ne connaissent ni les détails ni les alternatives à la situation actuelle. Les mêmes critiques ont d'ailleurs été formulées par notre conseil communal.

En matière de contournement de Bascharage, le Ministre des Transports vient de communiquer que l'administration de l'aménagement du territoire a donné son avis au sujet des différentes variantes et que l'avis de l'administration de l'Environnement devrait être

finalisé sous peu. La procédure publique devrait donc pouvoir démarrer au courant du mois de mars. Le conseil communal sera dès lors appelé à donner son avis au sujet des quatre variantes dans un délai d'un mois. Nous allons éventuellement vous convoquer à une réunion de travail pour finaliser une prise de position trouvant l'accord unanime du conseil communal.

Finalement, nous vous informons sur le fait que le collège des bourgmestre et échevins a décidé de mettre à disposition des propriétaires de chiens 500 sacs d'hygiène par taxe d'impôt de chien payée.

Point 3) Aménagement communal et développement urbain - Plan d'Aménagement Général de la commune de Käerjeng – « Centre de Clemency » – Modification ponctuelle – Approbation.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : Dans sa séance du 5 octobre 2015, le conseil communal s'est prononcé une première fois en faveur d'une modification ponctuelle du plan d'aménagement général « Centre de Clemency », laquelle s'avère nécessaire pour le réaménagement du centre de la localité de Clemency. Conformément aux dispositions de la loi, le projet a été rendu public. Une réunion d'information a eu lieu le 27 octobre 2015 à Clemency. Lors de la procédure commodo et incommodo, aucune réclamation n'a été introduite à l'encontre de la prédite modification. Comme la commission d'aménagement instaurée auprès du ministère de l'Intérieur a émis un avis favorable, le conseil communal est appelé à se prononcer définitivement sur cette modification ponctuelle.

Approbation unanime.

Point 4) Budget extraordinaire 4/912/221311/16012 – Éducation préscolaire – Construction d'une nouvelle école pour l'enseignement précoce et préscolaire à Clemency – Approbation du projet et devis.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : La modification ponctuelle du plan d'aménagement général fait partie d'un plan d'ensemble pour le développement du centre de la localité de Clemency durant les prochaines 10 à 15 années. Lors de la réunion d'information, nous avons informé le public sur les grandes lignes du réaménagement du centre de Clemency.

Nous avons d'abord prévu de procéder par différentes phases. Nous voulions d'abord mettre en place des structures provisoires pour le précoce et l'enseignement préscolaire, puis procéder à la construction du « Kéinziger Treff », pour finalement ériger un nouveau bâtiment scolaire. Cet échancier a cependant été troublé par l'évolution du coût d'investissement pour les structures provisoires pour l'enseignement précoce et préscolaire. Partant d'un devis d'un million d'euros, le projet évoluait cependant à un investissement de 2,5 millions d'euros. Ce fait nous a finalement amenés à réviser nos pensées et nous nous sommes décidés pour la solution définitive d'un nouveau bâtiment scolaire.

Ceci implique à prendre, sous les points 5) et 6) de l'ordre du jour, des décisions non prévues au budget de l'exercice en cours. La voie d'accès et le parking étaient prévus au projet du « Kéinziger Treff ». Avec la construction définitive de la nouvelle école, nous sommes cependant obligés à aménager parallèlement la voie d'accès et le parking.

Madame Carole JUTTEL (Architecte) : Le nouveau bâtiment à deux niveaux est réalisé à flanc de coteau, de sorte que l'étage supérieur, hébergeant les classes du « précoce », est au niveau de la voie d'accès. L'enseignement préscolaire est aménagé au rez-de-chaussée, au même niveau que la maison relais.

L'étage supérieur, de quelque 200 mètres carrés, accueille une grande salle de classe, une salle de repos, une cuisine et les installations sanitaires. La cour d'école pour le précoce est aménagée sur la toiture de l'immeuble.

À l'étage inférieur, sur 740 mètres carrés, seront aménagés quatre salles de classe, deux locaux pour cours d'appui, les installations sanitaires, ainsi que les locaux techniques. La cour d'école est aménagée plein pied devant l'entrée principale.

La nouvelle construction répond, selon le pacte climat, à la classe énergétique AAA. Le coût d'investissement s'élève à 4,3 millions d'euros. La subvention étatique est échelonnée à 750.000 €. L'adjudication des travaux est prévue par entreprise générale et le chantier devrait débuter au mois de juin pour s'échelonner sur 12 mois. Le bâtiment devrait être prêt pour la rentrée scolaire 2017/2018.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : Le projet ressemble à celui prévu par l'ancienne commune de Clemency. Avec la décision d'aujourd'hui, nous montrons une fois de plus notre détermination à mener à bonne fin la fusion des deux communes avec le but final de standardiser nos infrastructures pour toutes les localités. Nous répondons également aux critères des communes du pacte climat par l'application de la classe énergétique AAA. La certification en argent nous permet de générer une recette extraordinaire de 260.000 € en 2016. Cette somme devrait entre autres être investie dans des projets misant sur une réduction substantielle des énergies fossiles, d'où notre proposition d'investir 70.000 € du subside pacte climat dans le présent projet.

Conseiller Marc HANSEN (déi gréng) : Est-il éventuellement prévu de monter une installation photovoltaïque sur l'étage supérieur ?

Madame Carole JUTTEL (Architecte) : Une installation photovoltaïque n'est pas prévue, le tout devrait être couvert de végétation.

Conseiller Jos THILL (LSAP) : Est-ce qu'il sera procédé par un appel d'offres européen ?

Madame Carole JUTTEL (Architecte) : Les dispositions légales en vigueur prévoient un appel d'offres européen à partir d'un montant de 5 millions d'euros. Nous allons donc procéder par la voie de soumission d'une soumission nationale.

Conseiller Marc HANSEN (déi gréng) : Je salue expressément la décision à planifier le présent projet sous les critères de la classe énergétique AAA. Cela souligne la fermeté du collège des bourgmestre et échevins à vouloir respecter ses engagements envers le pacte climat. Même, si actuellement le prix des produits pétroliers est en baisse, il va certainement augmenter dans le futur et la philosophie de l'actuelle majorité sera payante.

Le projet s'apprête comme objet de sensibilisation et on devrait, lors d'une « porte ouverte », donner l'occasion au public de se faire une idée sur les avantages d'une classe énergétique AAA. Il est également remarquable que la construction n'utilise que peu de surface au sol.

Pour tous ces arguments, ce projet trouve notre plein soutien.

Conseiller Frank PIRROTTE (CSV) : Je suis satisfait du fait que le collège des bourgmestre et échevins ait trouvé aussi rapidement une solution après constatation que des structures provisoires seraient financièrement injustifiables. L'échéancier pour la réalisation du projet ne change guère. Même si les 4,3 millions d'euros auront un impact sur le budget des exercices 2016 et 2017, je suis sûr que le collège des bourgmestre et échevins trouvera une solution quant au financement. Le CSV Käerjeng salue que le projet puisse être réalisé dans les plus brefs délais.

Conseiller René ROBINET (BIGK) : Depuis plus de 20 années, les responsables de l'ancienne commune de Clemency se sont fait leurs idées sur la construction d'un nouveau complexe scolaire, sportif et culturel. On en a beaucoup discuté et les opinions étaient souvent opposées.

En 2000, la majorité d'antan (DP, BIGK, CSV) s'était donné comme but d'acquérir 1,5 hectare au centre de Clemency. Après négociations avec la famille Beck, la Commune a su acquérir les terrains. Néanmoins, aucun projet n'a pu être réalisé au vu de la situation financière de l'ancienne commune de Clemency.

En 2011, le conseil communal de Clemency a pris la décision d'entrer en négociations pour fusionner avec la commune de Bascharage. Pour les majorités politiques de Clemency (BIGK, CSV) et de Bascharage (CSV, déi gréng, DP) les fondations étaient posées pour faire naître la nouvelle commune de Käerjeng. Bien que les avantages et désavantages d'une fusion ont été discutés en long et en large, les jalons ont pu être posés pour divers projets prioritaires à Clemency.

La commune de Käerjeng procède au renouvellement de chaque localité. Récemment, Linger a vu ouvrir les portes d'un nouveau centre sportif, Käerjeng se voit attribuer un nouveau centre polyvalent « Käerjenger Treff ». À Clemency, après réalisation de la maison relais et des nouvelles structures pour le club de football, reçoit une nouvelle école pour le « précoce et l'enseignement préscolaire. Tous ces projets n'ont pu être réalisés et entamés grâce à la fusion et ses aides spéciales fusion y relatives.

Le BIGK espère que le présent projet trouve l'accord unanime du conseil communal et que les travaux puissent démarrer rapidement.

Conseiller Fred REUTER (LSAP) : Notre parti soutient également le projet pour la construction d'une nouvelle école à Clemency. Il salue la décision des responsables politiques d'avoir opté pour une construction définitive. Un provisoire n'aurait donné que peu de sens. Je veux simplement savoir si une extension ultérieure du bâtiment sera toujours possible ? L'échéancier des travaux me semble assez ambitieux. J'espère que les bordereaux de soumission seront assez détaillés afin d'éviter toute surprise fâcheuse. J'apprécie également que la voie d'accès et les parkings soient réalisés en même temps.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : La possibilité d'une extension du bâtiment était à la base du projet confié à l'architecte.

Nous allons certainement organiser une journée portes-ouvertes, puisqu'il nous semble important de visualiser nos efforts dans le cadre du pacte climat.

En ce qui concerne le volet du financement, je me rallie aux propos du conseiller René Robinet. Il est bien vrai que ce projet n'aurait jamais pu être réalisé sans la fusion. La construction de la nouvelle école fait partie d'un concept global pour le renouvellement du centre de la localité de Clemency. Il sera désormais important que les aides spéciales fusion soient liquidées dans les délais. Nous avons adressé un courrier afférent à Monsieur le Ministre de l'Intérieur et nous sommes en attente de sa réponse. Il a trois possibilités, le ministre est d'accord, ou bien nous lui proposons de procéder à un changement de loi, ou bien nous procédons par la voie d'un crédit de financement. Quoi qu'il en soit, nous n'allons pas nous faire empêcher par quiconque dans la réalisation de notre programme d'investissement.

Je tiens à dire expressément que les responsables de la commune de Clemency ont fait preuve de clairvoyance par leur décision d'acquérir avant la fusion les terrains « Beck » et « Meyer ». C'est à eux que revient la plus grande reconnaissance, ce n'est que grâce à ces terrains que nous pouvons désormais réaliser les projets au centre de la localité de Clemency au profit des habitants de Clemency et Fingig.

Approbaton unanime.

Point 5) Budget extraordinaire 2016 – Crédit spécial de 2.500.000.-€ sous 4/624/4/624/221311/16015 Aménagement d'un accès avec parking pour le projet "Centre de Clemency".

Point 6) Budget extraordinaire 2016 – 4/624/4/624/221311/16015 Aménagement d'un accès avec parking pour le projet "Centre de Clemency" – Approbation du projet et devis.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : Du fait d'avoir opté pour la solution définitive d'un bâtiment scolaire pour le précoce et le primaire, nous devons inscrire un crédit spécial au budget extraordinaire pour le financement de la voie d'accès et du parking (190 places de stationnement), réalisés en parallèle.

Le coût d'investissement est conséquent, mais indispensable pour la réalisation du concept global du centre avec, entre autres, le « Kéinziger Treff ».

Madame Carole JUTTEL (Architecte) : Du fait que l'école sera désormais construite sur le versant sud, nous devons disposer d'une voie d'accès au chantier, non par la nouvelle rue étroite « de la Montagne », mais bel et bien par la « Rue de Sélange ».

Dans une première phase, la nouvelle école sera exclusivement accessible par la « Rue de la Montagne » et seulement, après la construction du « Kéinziger Treff », accessible par la nouvelle voie d'accès. Les places de stationnement seront aménagées selon les normes écologiques et accessibles en sens unique.

Le chantier devrait débuter au mois de juin de l'année cours. Le coût des travaux est échelonné à 2,5 millions d'euros.

Conseillère Danielle SCHMIT (Indépendant) : Est-ce que le parking comprend une zone de « Kiss & Go » ?

Madame Carole JUTTEL (Architecte) : Pour les enfants fréquentant l'enseignement précoce, une zone de « Kiss & Go » ne donne peu de sens puisque ceux-ci sont encore trop jeunes pour regagner le site sans accompagnement.

Conseiller René ROBINET (BIGK) : l'accès se fera donc par la « Rue de Sélange » ?

Madame Carole JUTTEL (Architecte) : Durant la phase de l'aménagement de la nouvelle voie d'accès, la liaison se fera par la « Rue de la Montagne ». Une fois le chantier terminé, l'accès se fera exclusivement par la « Rue de Sélange ».

Conseiller Jos THILL (LSAP) : Quelle sera la largeur de la voie carrossable ? Est-ce qu'un trottoir est également prévu ?

Madame Carole JUTTEL (Architecte) : La largeur de la chaussée sera de 4 mètres et ne comprendra pas de trottoir. Il ne s'agit pas d'une rue de passage, mais d'un simple accès. Le fait que des piétons y circulent devrait inciter les automobilistes à la plus grande vigilance.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : Il est important de savoir que toute la voie d'accès sert de desserte pour tous les bâtiments publics.

Conseiller René ROBINET (BIGK) : Juste avant la fusion, la commune de Clemency a encore su acquérir le terrain « Meyer », ce qui n'était pas une tâche facile, puisque plusieurs promoteurs y voulaient aménager un lotissement, projet qui ne trouvait cependant pas l'appui de la majorité d'antan (BIGK, CSV). Le conseil communal a donc pris unanimement la décision à acquérir ledit terrain.

Aujourd'hui, nous sommes appelés à nous prononcer sur l'aménagement d'une voie d'accès avec places de stationnement sur une partie dudit terrain, contribuant ainsi à améliorer nettement la situation des parkings au centre de Clemency. La surface totale du complexe est de 4,5 hectares, de sorte que nous disposons de réserves suffisantes pour l'aménagement d'un complexe sportif et culturel avec espaces verts. Le BIGK soutient évidemment ce projet et espère que le « Kéinziger Treff » pourra être présenté sous peu.

Point 5 : Approbation unanime.

Point 6 : Approbation unanime.

Point 7) Budget extraordinaire 2015-2016 - 4/241/221312/16003 – Crèches et garderies – Mise en conformité de la crèche « Kaweechelchen » à Hautcharage - Approbation du projet et devis.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : Je passe la parole à Monsieur Raymond BETZ pour vous exposer les détails.

Monsieur Raymond BETZ (Responsable de la domotique) : Dû au changement du nombre des enfants dans les divers groupes d'âge, le foyer du jour « Kaweechelchen » à Hautcharage devra être adapté aux diverses normes. En conséquence, le Ministère de la Famille et l'Inspection du Travail et des Mines ont formulé certaines revendications, qu'il incombe à remplir. Avec le crédit de démarrage de 250.000 €, nous avons déjà pu effectuer quelques modifications. La mise en conformité du bâtiment entier nécessite un montant budgétaire de 420.680,10 €

Conseiller Jos THILL (LSAP) : J'ai pu déduire des documents qu'une percée a dû être effectuée à un mur de soubassement. Est-ce que les « sites et monuments » ont eu des objections ?

Monsieur Raymond BETZ (Responsable de la domotique) : Avant le début des travaux, la Commune a évidemment chargé un bureau pour le contrôle statique. Une poutre supplémentaire a dû être montée. Les services des « sites et monuments » n'ont pas dû intervenir du fait que nous ne changeons rien à la structure extérieure et les travaux de modification ne concernent, pour la majeure partie, que la nouvelle annexe.

Conseiller Lucien FUSULIER (LSAP) : Comme j'habite en face du foyer de jour, j'ai dû constater un soir que la porte principale est restée ouverte et le bâtiment éclairé. Au moment, où je voulais signaler cet incident, un répondeur me renvoyer simplement au lendemain. J'ai, par après, passé divers appels téléphoniques, mais personne n'a pu me renseigner sur la façon de procéder.

Echevin Richard STURM (CSV) : Vous avez agi correctement. Vous m'avez finalement contacté et je me suis aussitôt chargé de l'affaire. Après quelques minutes, le problème a pu être réglé.

Approbation unanime.

Point 8) Budget extraordinaire 2016 - 4/510/221311/16008 – Gestion des déchets – Extension du centre de recyclage – Approbation du projet et devis.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : Pour ce qui est des modifications à apporter au centre de recyclage « EcoCenter », Monsieur Raymond Betz vous expose les détails.

Monsieur Raymond BETZ (Responsable de la domotique) : La modification principale consiste dans la couverture d'une partie des conteneurs moyennant une construction métallique. Ce projet revient plus cher puisque la nouvelle construction longe la zone de stockage des matériaux dangereux, nécessitant des travaux supplémentaires dans les domaines signalisation et de la sécurité anti-incendie.

Ces modifications des conteneurs spéciaux pour matières dangereuses s'imposent puisque la firme, responsable du transport, ne trouve que difficilement un nombre suffisant de chauffeurs

de camion, détenteurs d'une licence spéciale. Il a donc été généralement pris la décision d'utiliser des conteneurs d'une capacité inférieure, pouvant être déplacés par des chauffeurs professionnels sans formation spécifique. Nous nous voyons donc forcés à réagir en créant plus d'espace couvert pour la mise en place plus de conteneurs.

Le coût d'investissement s'élève à 297.650 €.

Conseiller Marc HANSEN (déi gréng) : Je résume que la Commune se voit forcée à investir 300.000 € en plus, du fait qu'une entreprise privée n'est pas en mesure à trouver le personnel qualifié pour assurer le transport des conteneurs. Est-ce l'unique raison pour les travaux de modification ?

Monsieur Raymond BETZ (Responsable de la domotique) : Certaines matières dangereuses ont été reclassées, elles ne peuvent dorénavant plus être déplacées par de simples chauffeurs professionnels. Ceci explique le manque de personnel qualifié.

Conseiller Yves CRUCHTEN (LSAP) : Je me rallie aux remarques du conseiller Marc Hansen. Quand on sait qu'une entreprise privée gagne substantiellement de l'argent avec les marchés conclus avec notre administration, on devrait, à la première occasion possible, renégocier les prix.

Nous nous félicitons qu'avec la compétence de Monsieur Raymond Betz, nous ne sommes pas forcés à engager un bureau externe pour diriger les travaux. Malgré tout, je préférerais qu'un tel projet de modification soit prochainement complété par au moins une esquisse faisant partie intégrante du document mis à dispositions des conseillers communaux.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : Nous allons nous renseigner si la nécessité des travaux de modification est uniquement due au fait que l'entreprise privée ait restructuré son organisation et s'il existe bel et bien d'autres circonstances.

Conseiller Frank PIRROTTE (CSV) : Dans quelle mesure le fonctionnement normal du centre de recyclage est-il dérangé par les travaux de modification ?

Monsieur Raymond BETZ (Responsable de la domotique) : Ceci reste à clarifier avec le préposé de l'EcoCenter. De toute façon, les travaux sont planifiés de façon à ce qu'ils perturbent le moins possible de fonctionnement hebdomadaire.

Approbaton unanime.

Point 9) Pacte Climat – Rapport annuel 2015 – Présentation du bureau Siegel Schleimer, ingénieurs-conseils.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : Comme déjà communiqué antérieurement, la Commune s'est vue attribuer, fin 2015, la certification de la classe 2 du pacte climat. Je profite de l'occasion à remercier le groupe de travail du pacte climat pour son engagement durant

l'année 2015. Je passe la parole à Monsieur Christian Siegel du bureau Siegel Schleimer pour vous présenter le rapport d'activité 2015.

Monsieur Christian SIEGEL (Siegel Schleimer Ingénieurs-conseils): En ma fonction de conseiller climat de la commune de Käerjeng, je veux tout d'abord faire le point de ce qui a été réalisé en 2015. Il y a une année, j'avais annoncé de bons résultats pour la fin d'année et aujourd'hui, je suis fier du fait que la Commune remplisse les conditions de la certification de la classe 2.

Le pacte climat a comme buts un développement durable de la Commune et une réduction de la consommation des énergies et des émissions nocives en CO2 et autres. Les communes sont tout à fait libres à s'associer au pacte climat. En contrepartie d'une certification, les communes se voient attribuer des moyens financiers, lesquels devraient être réinvestis, afin de garantir le niveau atteint, respectivement à l'améliorer.

L'audit externe a été réalisé vers la mi-décembre lors d'une séance-marathon et la Commune s'est vue attribuer la certification par décision du 23 décembre 2015. En tout, la Commune a atteint 52,3 % des points possibles et se positionne désormais dans la bonne moyenne nationale.

Durant l'année 2016, nous voulons détecter les mesures pour nous améliorer constamment, avec le but, à nous voir décerner la meilleure certification dans les années à venir. Dans un proche avenir, un bureau externe vous présentera le nouveau concept énergétique de la commune de Käerjeng.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV): Je remercie Monsieur Christian Siegel pour sa présentation explicite. Nous pouvons être fiers de ce que nous venons de mettre sur pied, surtout si nous tenons compte des conditions dans lesquelles ces travaux ont dû être réalisés. La certification de la classe 3 ne sera naturellement pas un automatisme, puisque dans certains domaines, nous ne saurons que difficilement nous améliorer, notamment par l'existence de l'industrie lourde sur notre territoire, sur laquelle nous n'avons aucune influence.

Conseiller Marc HANSEN (déi gréng): Je veux remercier Monsieur Christian Siegel et les collaborateurs du service technique pour leurs efforts en 2015. Lors de la certification, notre Commune a été inspectée et évaluée jusque dans les moindres détails et un chacun a donné le meilleur de lui-même pour se voir finalement attribuer la médaille en argent.

Point 10) Budget ordinaire 3/590/648120/99002 P – Autres types de protection de l'environnement – Subventions aux ménages – Subventions aux particuliers pour mesures prises servant à réduire la consommation en énergie et favorisant l'emploi d'énergie renouvelable – Approbation.

Echevine Josée-Anne SIEBENALER-THILL (déi gréng): Fin 2012, le pacte climat a été établi au Luxembourg. Cette convention à conclure entre l'État et les Communes garantit aux dernières des moyens financiers supplémentaires si elles font des efforts au niveau de la réduction en consommation énergétique et émissions de CO2.

En 2013, la commune de Käerjeng a rejoint le pacte climat. En 2015, nous avons posé notre candidature pour la certification et du coup, nous avons franchi le cap des 50 %. En conséquence, la commune de Käerjeng se voit attribuer jusqu'en 2021 une subvention annuelle de 260.000 € pour nous encourager à mobiliser tous nos efforts pour continuer dans cette direction. Il ne suffira cependant pas simplement d'assainir nos bâtiments publics. Comme l'État a besoin des Communes en matière de lutte contre le changement climatique, chaque Commune a besoin de la collaboration de ses citoyens, puisque leur consommation en énergie est en pourcentage beaucoup plus important que celle d'une administration communale.

Je vous présente dès lors le catalogue des subventions à allouer aux particuliers pour les mesures prises, servant à réduire la consommation en énergie et favorisant l'emploi d'énergies renouvelables, toujours dans le but à lutter contre le changement climatique, réduire les émissions en CO2 et soutenant ainsi la Commune dans ses efforts dans le cadre du pacte climat. Ainsi, les citoyens, tout en réduisant leur consommation en énergie, épargnent également de l'argent, respectivement produisent des énergies renouvelables et gagnent de l'argent. Une situation Win-Win pour tous.

Nous avons déjà inscrit un crédit respectif au budget de l'exercice 2016. Entretemps, le groupe de travail du pacte climat vient de dresser un tableau des subventions à allouer, discuté au sein de la commission consultative de l'environnement. Ce tableau se base sur les subventions étatiques en la matière, dont nous nous sommes ralliés avec un certain pourcentage. Cette façon de procéder nous permet à soutenir efficacement nos citoyens dans leurs efforts, sans devoir recourir à d'importants contrôles fastidieux. L'État, après vérification du dossier, fixe le montant de sa participation et la Commune se rallie avec un certain pourcentage. En procédant ainsi, la Commune ne soutient que les mesures subventionnées par l'État.

Le premier point du catalogue des subventions concerne les prestations d'un conseil en énergie. Depuis des années, ce service est assuré par « myenergy » à l'infopoint du centre de recyclage EcoCenter. Ces conseils, d'ordre général, sont gratuits pour les habitants de la Commune. Depuis 2016, ces conseils peuvent également avoir lieu à l'adresse privée. Nous sommes bien conscients du fait qu'une étude détaillée, réalisée par un expert agréé et déboutant par un catalogue de mesures pour tout un immeuble, est coûteuse. À condition d'avoir mis en place ultérieurement au moins une des mesures proposées, le coût des conseils peut être presque compensé par les subventions allouées.

Le deuxième point consiste dans les mesures pour l'assainissement des maisons d'habitation existantes, âgées de plus de 10 ans, par exemple: isolation des murs et toitures. Ces mesures s'avèrent très efficaces et ne reviennent souvent pas aussi onéreuses.

D'autres points sont en relation avec les énergies renouvelables. Les pompes à chaleur et les chaudières à bois constituent une bonne alternative. Notre concept énergétique démontre également que les installations solaires thermiques et solaires photovoltaïques sont très efficaces. Dans ce domaine notre Commune dispose encore d'un grand potentiel, d'où nos efforts à les soutenir financièrement.

La réalisation d'installations de collecte des eaux pluviales sera aussi subventionnée. Elle constitue une bonne mesure pour épargner de l'eau potable, tout en servant de tampon contre les inondations en cas de fortes averses.

Toutes ces aides financières sont limitées dans le temps et valent pour une période de trois années. Nous allons prochainement organiser une séance d'information publique pour présenter notre nouveau concept énergétique, ainsi que le catalogue des subventions communales en la matière. D'autres séances d'information thématique en collaboration avec

« myenergy » auront lieu sur les sujets : prime-house, installations photovoltaïque et thermique et isolation des immeubles.

Nous espérons que ce catalogue des mesures en faveur des particuliers trouve l'accord unanime du conseil communal.

Conseiller Yves CRUCHTEN (LSAP) : Nous approuvons toutes ces mesures en faveur de nos citoyens dans le but à les soutenir dans leurs efforts pour réduire leur consommation en énergie. Nous saluons également les modalités proposées par le collège des bourgmestre et échevins. Se rallier aux mesures élaborées par l'État nous semble être la voie la plus efficace. Je veux cependant également rappeler que le présent tableau des subventions ne résout pas la problématique des frais énergétiques des ménages à faible revenu, puisque ceux-ci ne disposent guère des moyens financiers pour réaliser des travaux de modernisation. Nous devrions donc, ensemble avec notre office social, prendre des mesures en faveur des ménages à faible revenu, frappés sérieusement par les frais énergétiques.

Echevine Josée-Anne SIEBENALER-THILL (déi gréng) : Nous travaillons déjà sur un projet dans lequel « myenergy » et les offices sociaux sont à la recherche de solutions réalisables.

Conseiller Marc HANSEN (déi gréng) : C'est super qu'aucune minute n'a été perdue pour réinvestir les recettes résultant de la certification du pacte climat sous forme de subventions à accorder aux particuliers. Il est extrêmement important que les citoyens suivent la voie de la réduction de la consommation en énergie et des émissions en CO2.

Au sujet des ménages à faible revenu, frappés par le prix des énergies, je vous confirme qu'un projet pilote fonctionne dans le nord du pays, où « myenergy » conseille ces ménages pour détecter les pistes permettant de réduire la consommation en énergie. Vis-à-vis des propriétaires, on doit cependant emprunter d'autres voies, un simple conseil gratuit n'est pas suffisant.

Approbaton unanime.

Point 11) Budget extraordinaire – 1/650/261100/99001 – Immeubles bâtis et non bâtis non affectés – Vente de Terrains : Acte notarié conclu entre le collège des bourgmestre et échevins et Monsieur Andy OLINGER en relation avec une vente d'un terrain d'une contenance de 58 centiares, sis à Linger lieu-dit « Rue de la Libération ».

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : Il s'agit d'une parcelle de terrain située à l'arrière de la propriété de Monsieur Olinger. Il désire acquérir le terrain pour agrandir sa maison.

Approbaton unanime.

Point 12) Budget extraordinaire – 4/624/221100/99001 – Acquisition emprises et frais de mesurage : Acte notarié conclu entre le collège des bourgmestre et échevins et les héritiers Reinert et Herkes, cédant gratuitement une place de 45 centiares à Bascharage, au lieu-dit « rue de l'Église ». – Approbaton.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : Il s'agit de reprendre une emprise de terrain, transformée en trottoir après le réaménagement de la « Rue de l'Église » à Bascharage.

Approbation unanime.

Point 13) Budget extraordinaire – 4/624/221100/99001 – Acquisition emprises et frais de mesurage : Acte notarié conclu entre le collège des bourgmestre et échevins et Monsieur KERGER Albert, demeurant à L-4961 Clemency, 16, rue du Bois, en relation avec un échange de terrains à Clemency (redressement du CR 110 entre Clemency et Grass) – Approbation.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : La présente transaction immobilière règle une emprise dans le cadre du redressement du CR 110 entre Clemency et Grass et une partie de terrain devant la propriétaire Kerger.

Approbation unanime.

Point 14) SICONA-OUEST – Projet de protection de la nature – Approbation d'une convention conclue avec Madame HEINEN Monique, 10, rue Hubert Clement, L-3444 Dudelange et Madame SOSSON Annette, 15, rue du Château, L-4976 Bettange/Mess.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : Il s'agit d'une convention classique conclue dans le cadre des projets de protection de la nature en relation avec deux terrains au lieu-dit « Kuesselt » à Bascharage.

Approbation unanime.

Point 15) Office Social Käerjeng – Convention 2016 - Approbation.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : La convention correspond dans ses grandes lignes à celle de l'année passée.

Approbation unanime.

Point 16) Arrêtés de décomptes de projets extraordinaires – Approbation.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : Les décomptes concernent principalement des projets de route. Le décompte intermédiaire 2010 – 2011 des travaux « Renouvellement des conduites d'eau dans diverses rues » nécessite une explication complémentaire. Le conseil communal avait bel et bien approuvé un devis de 451.045,43 €, alors que le décompte final

clôture avec un montant de 1.306.889,47 €. Les crédits afférents avaient toujours été inscrits aux budgets respectifs. Dans ce genre de chantier, nous dépendons toutefois de la collaboration des autres intervenants. Dans le cadre du projet « Käerjeng goes internet », l'entreprise POST avait une série de rues sur son programme d'investissement et nous avons saisi l'occasion pour entreprendre les travaux qui s'imposaient au niveau du réseau souterrain communal.

Au sujet du décompte intermédiaire (2004 – 2011) des travaux « Réseau de pistes cyclables dans le cadre du plan des déplacements non motorisés », pour lesquels nous ne disposons d'aucun devis, la majorité des dépenses se compose de frais d'études du bureau d'ingénieurs.

Conseiller Jos THILL (LSAP) : Pourquoi s'agit-il toujours de décomptes intermédiaires ?

Monsieur Claude FREICHEL (Secrétaire adjoint) : Il s'agissait avant tout de clôturer divers chantiers des deux anciennes communes de Bascharage et de Clemency. Ces projets ont de nouveau été repris en 2012 par la nouvelle commune fusionnée de Käerjeng.

À part le décompte intermédiaire 2010 – 2011 des travaux « Renouvellement des conduites d'eau dans diverses rues » pour lequel le LSAP s'est abstenu au vote, les autres décomptes ont trouvé l'accord unanime.

Point 17) Commissions consultatives de la commune de Käerjeng – Remplacement de membres démissionnaires.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : Le conseil communal est appelé à se prononcer sur diverses modifications dans les commissions consultatives, suivant proposition afférente du DP Käerjeng.

Commission de la mobilité: Madame Pierrine Lenz-Wenderickx est remplacée par Monsieur Daniel Jeitz, Bascharage.

Commission des affaires culturelles : Monsieur Gilles Kirsch est remplacé par Madame Sonja Weltring, Hautcharage.

Commission de la Jeunesse, 3ème âge et des loisirs: Monsieur Steve Hengesch est remplacé par Monsieur Jeannot Harsch, Bascharage.

Commission des sports: Monsieur Leon Lentz est remplacé par Monsieur Thierry Hilbert, Bascharage.

Commission des structures d'accueil, de la famille et de l'égalité: Mme. Françoise Lunkwig remplacée par Madame Diana Arroyo Da Silva, 8, rue du Ruisseau L-4944 Bascharage.

Approbaton unanime.

Point 18) Personnel communal – Service informatique : Création d'un poste dans la carrière supérieure en qualité d'informaticien sous le statut du fonctionnaire communal pour les besoins du service informatique.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : Durant les dernières années, je vous ai déjà à plusieurs reprises expliqué que notre Commune devrait se préparer à relever les défis dans le domaine de l'informatique. Nous disposons à l'heure actuelle d'un seul collaborateur, ayant acquis des connaissances approfondies dans ce domaine, mais qui ne dispose pas de la formation nécessaire en informatique. Nous proposons en conséquence au conseil communal de créer un poste d'informaticien pour diriger et coordonner ce service, former le personnel communal et maintenir à jour les systèmes informatiques de la commune de Käerjeng. Quant au futur, nous entendons poursuivre la voie du « paper-less », c.-à-d. procéder de plus en plus par les formulaires « on-line ».

Conseiller Yves CRUCHTEN (LSAP) : Il est évident que notre Commune devra faire face au défi de l'informatique. Et pour cette raison, il y a bien longtemps, elle est devenue membre du SIGI (Syndicat Intercommunal de Gestion Informatique). Si nous prenons ici la décision d'engager un informaticien dans le statut de la carrière supérieure, nous devons en même temps réduire notre apport financier au SIGI. Jusqu'ici, notre responsable informatique a toujours su résoudre les problèmes journaliers et pour ce qui est du reste, la Commune a conclu des contrats avec les firmes spécialisées dans les domaines du hard – et software. De ce point de vue, nous nous interrogeons sur la pertinence à vouloir créer un poste d'informaticien. Je crois savoir que seules les communes de Luxembourg et d'Esch-sur-Alzette disposent d'informaticiens, du fait qu'elles développent elles-mêmes des programmes. Sachant qu'un tel poste grève annuellement le budget ordinaire de quelque 150.000 € supplémentaires, je me rapporte aux propos du conseiller Frank Pirrotte, qui lors des débats budgétaires, préconisait que la Commune doive maîtriser ses dépenses ordinaires.

Conseiller Frank PIRROTTE (CSV) : Dans le cadre de l'audit externe du service technique, le volet de l'informatique a également été analysé et il a été retenu que la Commune est obligée à se réinventer dans ce domaine pour faire face au défi de l'avenir. Afin d'introduire le matériel informatique adéquat et initier le personnel, notre administration a besoin d'un informaticien. Il est évident que nous devons toujours faire appel à des firmes extérieures. Le collège des bourgmestre et échevins propose aujourd'hui la création d'un poste d'informaticien pour répondre aux défis de demain. En effet, le SIGI offre une palette d'outils de travail opérationnel dans tout le pays, mais la Commune reste toujours responsable de son organisation interne.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : Je regrette que les collègues du LSAP s'opposent à chaque modernisation et amélioration du fonctionnement de notre Commune. Il y a seulement unanimité lorsque nous procédons à la nomination de personnel dans le domaine des structures d'accueil, alors que ces 60 postes grèvent également lourdement le budget ordinaire. Je veux simplement souligner que la commune de Dudelange dispose d'un service informatique de 9 personnes, la commune de Differdange en compte 5. Actuellement, le service informatique constitue pour nous un point faible. Nous devons disposer d'une personne qui puisse réagir sur les besoins spécifiques de notre administration. À mon avis, cette création de poste constitue une mesure importante pour assurer la modernisation de notre Commune.

Conseiller Marc HANSEN (déi gréng) : Pour nous, il est surtout important que des liaisons soient apportées entre les différents programmes des différents services communaux, afin d'éviter que les mêmes opérations doivent être effectuées à plusieurs reprises. Pour réussir

ce défi, nous devons disposer d'une personne compétente. Il est en outre important que notre personnel soit bien instruit au niveau informatique, respectivement puisse disposer d'un interlocuteur en cas de problèmes.

Approbation par 10 voix (CSV, déi gréng, BIGK, Indépendant) contre 5 (LSAP) et 1 abstention (DP).

Le conseiller Yves CRUCHTEN (LSAP) quitte la séance.

Point 19) Séance à huis clos – Budget ordinaire 3/120/621000/99001 – Coordination administrative - Personnel communal – Nomination d'un fonctionnaire (m/f) dans la carrière du rédacteur pour les besoins du service technique (création de poste du 5/10/2015).

Conformément aux dispositions de la loi communale en vigueur, ce point est traité à huis clos.

Point 20) Séance à huis clos – Budget ordinaire 3/120/621000/99001 – Coordination administrative - Personnel communal – Promotion.

Conformément aux dispositions de la loi communale en vigueur, ce point est traité à huis clos.

Point 21) Séance à huis clos - Budget ordinaire 3/242/621000/99001 - Maison Relais – Personnel communal : Nomination d'un éducateur diplômé (m/f) à raison de 30 heures par semaine à durée indéterminée.

Conformément aux dispositions de la loi communale en vigueur, ce point est traité à huis clos.

Point 22) Séance à huis clos - Budget ordinaire 3/242/621000/99001 - Maison Relais – Personnel communal : Nomination d'un éducateur diplômé (m/f) à raison de 30 heures par semaine et à durée déterminée pour remplacer une dispense de travail, un congé de maternité et un congé parental prévu jusqu'au 1^{er} février 2017.

Conformément aux dispositions de la loi communale en vigueur, ce point est traité à huis clos.

Point 23) Séance à huis clos - Budget ordinaire 3/242/621000/99001 - Maison Relais – Personnel communal : Nomination d'un éducateur diplômé (m/f) à raison de 20 heures par semaine à durée indéterminée.

Conformément aux dispositions de la loi communale en vigueur, ce point est traité à huis clos.

Point 24) Séance à huis clos - Budget ordinaire 3/242/621000/99001 - Maison Relais – Personnel communal : Nomination d’un aide-éducateur (m/f) à raison de 20 heures par semaine à durée indéterminée (1^{er} poste).

Conformément aux dispositions de la loi communale en vigueur, ce point est traité à huis clos.

Point 25) Séance à huis clos - Budget ordinaire 3/242/621000/99001 - Maison Relais – Personnel communal : Nomination d’un aide-éducateur (m/f) à raison de 20 heures par semaine à durée indéterminée (2^e poste).

Conformément aux dispositions de la loi communale en vigueur, ce point est traité à huis clos.

Point 26) Séance à huis clos - Budget ordinaire 3/242/621000/99001 - Maison Relais – Personnel communal : Nomination d’un aide-éducateur (m/f) à raison de 17 heures par semaine à durée indéterminée.

Conformément aux dispositions de la loi communale en vigueur, ce point est traité à huis clos.

Point 27) Confirmation d’un règlement temporaire, édicté d’urgence par le collège des bourgmestre et échevins.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : Il s’agit de confirmer un règlement temporaire de circulation, réglant le chantier « Rue de Hautcharage – Rue de la Résistance » à Bascharage, édicté d’urgence par le collège des bourgmestre et échevins.

Approbaton unanime.

Point 28) Questions et réponses.

Conseiller Jos THILL (LSAP) : Je dois de plus en plus constater que l’éclairage de l’ancienne école de Hautcharage reste bien allumé alors que plus personne ne se trouve dans l’enceinte du bâtiment.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : Je demande à Monsieur Steve Humbert, chargé de direction, afin qu’il instruisse le personnel à éteindre les lumières et à fermer à clef le bâtiment après les cours de musique

Conseiller Fred REUTER (LSAP) : J’ai pu constater que le stationnement des voitures au niveau du kiosque à Clemency est désormais limité à 4 heures. Bien que je salue cette

initiative, je me demande si cette restriction a bien été fixée dans le règlement de circulation de Clemency ?

Echevin Jeannot JEANPAUL (BIGK) : Cela a été fait dans le cadre de l'introduction de la « zone 30 km/h ».

Conseiller Marc HANSEN (déi gréng) : À la sortie de la localité de Bascharage, en direction de Schouweiler, un entrepreneur est en train à creuser une tranchée le long de la forêt. De quels travaux s'agissent-ils ?

Echevine Josée-Anne SIEBENALER-THILL (déi gréng) : La société CREOS pose sous terre ses câbles à haute tension.

Fin de la séance : 17h30 heures